

AVIS PUBLIC



PROMULGATION ET ENTRÉE EN VIGUEUR DES RÈGLEMENTS 437-53 ET 515-7

Notre - Dame -
de-l'Île-Perrot

AVIS PUBLIC EST DONNÉ DE CE QUI SUIT :

Que lors de la séance ordinaire du 11 février 2020, le conseil municipal a adopté les règlements suivants :

RÈGLEMENT NO 437-53 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NO 437 NOTAMMENT AFIN DE MODIFIER LES NORMES DES CONSTRUCTIONS ET BÂTIMENTS ACCESSOIRES POUR UNE HABITATION JUMELÉE OU CONTIGÜE

RÈGLEMENT NO 515-7 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NO 515 SUR LES PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE (PIIA) afin d'y ajouter de nouvelles dispositions concernant notamment la modification de revêtement de toiture, la préservation des arbres lors de l'installation des réseaux de distribution d'électricité et de communication, et les aménagements renforçant les réseaux actifs

Que ces règlements peuvent être consultés sur le site web de la Ville au www.ndip.org.

Que ces règlements entrent en vigueur le 9 avril 2020.

DONNÉ À NOTRE-DAME-DE-L'ÎLE-PERROT, LE 9 AVRIL 2020.

A handwritten signature in black ink, reading "Catherine Fortier-Pesant". The signature is fluid and cursive, with a large loop at the end of the last name.

Me Catherine Fortier-Pesant
Greffière